Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire



3213 - Enseignements artistiques

Répartition de subventions dans le domaine de la musique

Rapport n° CP/2012/293

Service gestionnaire:

Service du développement artistique

Résumé :

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une aide à la Fédération Réseau Jack, association oeuvrant dans le domaine des musiques actuelles.

Lors de la séance plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a validé la mise en place d'une politique volontariste dans le domaine des Musiques actuelles. Dans ce cadre il a été décidé de soutenir trois associations labellisées « Centres de Ressources Musiques Actuelles » (CRMA), une première sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, une autre à Sélestat pour le sud du département et une troisième à Haguenau pour le nord.

Les missions des CRMA s'articulent autour de l'accueil, la transmission d'informations liées au secteur des musiques actuelles et la notion de conseil, qui se décline sous forme de rendez-vous individualisés avec des porteurs de projets et/ou des artistes locaux, d'appui méthodologique, d'aide au montage de projets, d'orientation vers les dispositifs existants.

Deux structures associatives remplissent ces missions depuis 2007. Il s'agit des associations Artefact PRL à Strasbourg pour le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg et Zone 51 à Sélestat pour le sud du Bas-Rhin.

La Fédération Réseau Jack à Haguenau a été sélectionnée pour prendre le relais de l'association Apérock, qui a cessé son activité de Centre de Ressources Musiques Actuelles en Alsace du Nord en mai 2011. Elle reprend la mission de CRMA le 2 mai 2012.

Il est proposé de verser à la Fédération Réseau Jack une subvention de **20 000 €** pour la réalisation de ses activités pour l'année 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22686	65-6574-3110	105 000,00	€	30 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Fédération Réseau Jack une subvention de 20 000 € au titre de l'aide aux musiques actuelles.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention financière 2012 à conclure entre la Fédération Réseau Jack et le Département, selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Le versement de la subvention interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans cette convention, à savoir en une fois à réception de la convention signée.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL